

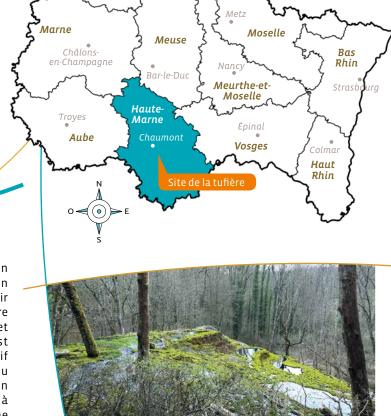
## Site de la tufière de Rolampont

Rolampont

Le site englobe la Tufière proprement dite ainsi que des dépôts de tuf « mort ». Située entre Chaumont et Langres, cette source pétrifiante jaillit après avoir traversé une couche calcaire dans laquelle elle se charge en bicarbonate de calcium. Elle constitue une des formations de tuf les plus volumineuses de l'est de la France.

Le tuf se forme à l'émergence d'une source dont l'eau est riche en bicarbonate de calcium. L'eau coule sur un tapis de végétaux adaptés au milieu humide, essentiellement des mousses, qui prélèvent le gaz carbonique dissous dans l'eau. Le bicarbonate redonne du carbonate qui précipite sur ces végétaux et les recouvre d'un dépôt calcaire blanchâtre, d'aspect concrétionné, poreux, friable. En quelques semaines les mousses se recouvrent d'une couche de plusieurs millimètres de calcaire. La tufière permet donc de voir un dépôt rapide, chose rare en géologie. C'est un milieu biologique très fragile au niveau duquel l'équilibre des conditions physico-chimiques doit être respecté pour qu'elle

maintienne son activité. Un bon apport de lumière est un facteur important pour garantir son fonctionnement. La tufière présente une partie morte et une en activité : celle-ci est représentée par le dépôt actif mamelonné, en escalier, du haut duquel l'eau tombe en cascade. On observe côte à côte la formation d'une roche calcaire particulière, et le tuf fini, matériau qui n'évolue plus. Ce site présente un grand intérêt scientifique et pédagogique indéniable montrant à la fois le mécanisme géologique responsable et la roche telle qu'elle persiste lorsque les facteurs nécessaires au dépôt ont disparu.



**Critères** de classement

→ Pittoresque

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Site Natura 2000 et ZNIEFF n° 210008961 « bois et tufière du val Vaubrien à Rolampont »

## Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement. Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



**www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr** Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63

200 m

Contact

d'informations

Pour plus